

Mémoire présenté par Daniel Kyba

Le Comité

Je l'ai déjà écrit et je l'ai envoyé en copie conforme au président et aux coprésidents, mais je réimprimerai l'essentiel de mon argument invoqué en faveur du système actuel au cas où les autres membres du comité n'en ont pas été informés. Il s'agit des principales caractéristiques présentées dans la documentation économique et sur lesquelles repose ma carrière professionnelle : nous créons un gouvernement pour qu'il fournisse des biens publics et l'évaluation de systèmes de gouvernance différents doit être effectuée en tenant compte des capacités respectives des gouvernements à fournir ces biens publics, à lutter contre la déprédation résultant de l'appât du gain ou de la corruption et à réduire la violence. Les systèmes uninominaux majoritaires ont tendance à être les plus efficaces et efficaces à cet égard.

J'ai été clair concernant mon questionnement du processus actuel qui repose principalement sur deux points : tout d'abord, vous n'avez jamais démontré que les limites du système actuel sont à ce point évidentes que de profonds changements sont requis et, d'autre part, vous n'avez jamais démontré jusqu'à quel point vous n'êtes pas aux prises avec un conflit d'intérêts, comme le met en évidence le problème entre le mandant et ses mandataires. La semaine dernière, j'ai regardé sur la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC) les deux premières réunions du comité et la dernière avec le ministre Monsef. Je n'ai rien vu, surtout de la part du ministre, qui ait apaisé mes inquiétudes. Les électeurs sont les mandants et vous, en tant que représentants, êtes les mandataires. Les mandataires n'ont pas le droit de modifier les règles de leur engagement. Dans le cas des électeurs, nous avons affaire à plusieurs mandants ayant des objectifs contradictoires et souhaitant différents résultats. Compte tenu de la façon dont votre comité et la politique du gouvernement libéral sont établis, vous limitez votre argument à certains mandants et en excluez d'autres. Une solution pour sortir de cette position du risque moral et du conflit d'intérêts est de faire valoir tout d'abord votre argument expliquant pourquoi le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT) devrait être abandonné et si cet argument l'emporte, vous présentez ensuite votre meilleure solution de rechange. Vous n'avez pas d'autre choix alors que de tenir un référendum qui combine les deux questions.

En raison de l'influence qu'exercent le premier ministre et les membres désignés de son cabinet (CPM) sur les députés élus, nous avons actuellement, en fait, un système mixte, avec le conflit qui en résulte entre un comportement partisan excessif au sein du CPM, comme l'ont amplement montré le gouvernement Harper et, à un moindre degré jusqu'à ce jour, le gouvernement Trudeau et ceux qui sont élus et qui, jusqu'à un certain degré, doivent compter sur un vote décisif non partisan pour obtenir une charge publique et la conserver. Puisque ces derniers, quel que soit le parti politique sérieux auquel ils appartiennent, partagent en partie une conscription similaire – l'électeur flottant, ils sont suffisamment flexibles pour adoucir leurs orientations politiques. Les partis ayant de petites bases de soutien homogénéisées ou qui sont dominés par des partisans animés d'idéaux n'ont pas cette flexibilité.

Nous avons également mis en place un système composé de deux partis dominants et d'un troisième parti mineur pour produire des biens publics et offrir une alternance en politique, ce qui empêche la mainmise sur l'État et un tiers d'intervenir si l'un des deux premiers partis flanche. La présence du tiers prévient le risque de collusion de la part des deux premiers partis et dissuade ceux-ci de déjouer le système pour s'assurer mutuellement une sécurité d'emploi. C'est ce qui s'est produit aux États-Unis où a été instauré un système fermé composé de deux partis dans le cadre duquel les députés démocrates et républicains bénéficient d'un taux de réélection exceptionnellement élevé au moyen d'un découpage bipartisan (en participant à un projet, il y a 10 ans, nous avons estimé que, sur 600 sièges au Congrès, moins de 100 étaient concurrentiels; je ne crois pas que la situation ait beaucoup changé depuis). Le système est gelé, la frustration s'accumule et la porte s'ouvre à un populiste insensé comme Donald Trump pour échafauder des plans farfelus. Une chance historique s'est brièvement présentée au NPD lorsque les libéraux se sont effondrés et que les conservateurs menaient une politique tribale au sein d'un système dur envers le tribalisme. Parce que le NPD ne pouvait s'aliéner ses propres indigènes (pensez au manifeste *Un bond vers l'avant*), il a perdu sa chance de prendre la place des libéraux et est devenu un véritable gouvernement en attente.

Je répète ce que j'ai dit plus tôt et j'ajoute des explications :

D'abord les grandes lignes : la citation du célèbre Edmund Burke (voir ci-dessous) signifie en langage clair que la démocratie n'est pas pour les fondamentalistes ou les idéologues, car ces personnes sont atteintes d'un niveau élevé de dissonance cognitive. Elles ne peuvent prendre part qu'à des conversations parallèles, vont dénigrer ceux qui ne respectent pas leur mentalité et adoptent la force majeure pour imposer leur façon de procéder. Il y a un grand nombre d'ouvrages sur ce sujet, et je recommanderais à cet égard les travaux du psychologue Leon Festinger, plus particulièrement son étude d'une secte religieuse excentrique de Chicago ou la réponse à une escroquerie ou au canular de Sokol.

J'ai revu mon étude universitaire d'Edmund Burke lorsque j'ai travaillé en Bolivie où, dans le cadre de mon travail, je devais rencontrer et interviewer des membres de l'Assemblée législative de ce pays qui avait un système mixte. Les représentants qui venaient de circonscriptions uninominales avaient tendance à être plus courtois; ils s'exprimaient en termes clairs et compréhensibles, et avaient des aptitudes de haut niveau à l'empathie et à l'établissement de ponts. Les représentants désignés à l'aide d'une liste de parti étaient très différents : ils avaient tendance à être arrogants, à se donner des droits, à employer un langage idéologique ou un langage de sous-groupes, et avaient des aptitudes limitées à l'empathie.

Dans ce contexte, le plus grand avantage du mode de SMUT par rapport aux autres systèmes, c'est son processus de sélection : seuls les candidats pouvant faire valoir leurs capacités à l'empathie et en mesure de les utiliser pour s'élever au-dessus des fossés communautaires et des barrières tribales parviennent à se faire élire, parce qu'ils cherchent à augmenter le nombre et l'effectif des coalitions gagnantes. Dans un pays aussi diversifié que le Canada, ces

compétences sont essentielles de la part de nos représentants élus, autrement notre pays sera happé par les forces centrifuges de la géographie, de la langue, de l'idéologie et de la race.

C'est à partir d'une sélection de base des types de personnalité des différents systèmes électoraux que nous aborderons les principales caractéristiques présentées dans la documentation économique. Il s'agit notamment de ce qui suit :

Tout d'abord, les systèmes à majorité simple ont tendance à appliquer un niveau élevé de responsabilités clairement définies, comme le montre l'indice Powell et Whitten, et affichent de faibles taux de réélection par rapport aux autres systèmes. Nous avons tous vu le spectacle d'un député après répartition qui cherche à quitter un siège contesté pour occuper un siège sûr. Que se passe-t-il maintenant avec l'hypothèse selon laquelle le SMUT doit être éliminé, si un changement institutionnel, plutôt qu'un changement individuel, fait en sorte que tous les députés se voient accorder une plus grande sécurité d'emploi. En réalisant mon étude, j'ai utilisé le critère général d'un taux de retour de 75 à 80 % de députés, dans le cadre d'un SMUT, que j'ai comparé au taux national respectif. Les taux de retour seraient plus élevés bien sûr avec les listes de partis, le taux le plus élevé se trouvant dans la fourchette supérieure de 95 %. Avec leurs différents systèmes, l'Irlande et les États-Unis affichent également des taux de retour exceptionnellement élevés. Sachant que les taux de réélection actuels aux États-Unis sont compris dans la fourchette de plus de 90 %, il n'est pas surprenant que Donald Trump ait eu sa part de succès, puisqu'il se nourrit de l'inquiétude réelle voulant que les élections n'importent plus vraiment et que les soi-disant initiés de Washington restent sourds aux préoccupations légitimes des électeurs. Les taux de réélection doivent concorder avec les responsabilités clairement définies.

Suivant l'indice Powell et Whitten, le système parlementaire britannique obtient un résultat très élevé. Toutefois, toujours selon cet indice, les dictateurs et les monarques absolus obtiennent également un résultat élevé, mais ils bénéficient aussi de coûts de transaction élevés et ne peuvent donc pas facilement subir de sanctions disciplinaires ou être démis de leurs fonctions. Le SMUT, conjointement avec les régimes parlementaires, combine les deux indicateurs : résultat élevé de l'indice relatif aux responsabilités clairement définies et coût de transaction peu élevé, comme en témoigne le faible taux de réélection, comparativement à d'autres systèmes électoraux. Le SMUT est plutôt unique en ce sens que les membres de l'élite du parti, à savoir les ministres du Cabinet, les premiers ministres et les députés, peuvent perdre leur siège au Parlement. L'histoire électorale canadienne en donne des exemples. La promesse d'une plus grande sécurité d'emploi de leur part est ce qui rend une « réforme électorale » aussi intéressante et c'est ce qui a créé une soi-disant coalition « baptistes-trafiquants d'alcool ». Il s'agit d'une métaphore qui illustre des objectifs différents et des alliances temporaires : les baptistes défendent la prohibition pour des motifs religieux et les trafiquants d'alcool défendent la prohibition pour faire davantage de profits. Voici quelques-uns des désirs de changement de l'élite politique pour améliorer sa sécurité d'emploi, cependant que d'autres souhaitent un changement pour des raisons idéologiques.

Par coût de transaction, je pense au travail du lauréat, Oliver Williamson. Un coût de transaction est le coût assumé par un mandataire pour négocier, surveiller et faire exécuter un contrat – ex post et ex ante. À mesure que les coûts de transaction augmentent, la capacité d'exécution d'un contrat (comme cela est le cas dans une élection : un contrat entre les électeurs et leurs représentants) diminue et les possibilités d'un comportement opportuniste de la part de l'agent augmentent, de même que les possibilités d'un comportement de recherche de rente au détriment de la prestation de biens publics et, dans le pire des cas, d'activités telle la corruption. Puisque l'avenir est imprévisible et qu'aucun électeur ne peut être parfaitement informé de tous les aspects d'une politique gouvernementale ou ne peut parfaitement connaître le programme d'un parti, le contrat entre l'électeur et le représentant doit nécessairement être incomplet, et des engagements crédibles sont pris. Par engagement crédible, nous voulons dire qu'une indemnisation adéquate doit être prévue si les modalités du contrat initial doivent être modifiées. Dans le cas d'un gouvernement, il s'agit de la prestation continue de biens publics malgré des contextes économiques et politiques qui évoluent sans cesse. En clair, les électeurs doivent faire confiance à leurs représentants élus et espérer qu'ils se comportent d'une manière tenant compte de divers enjeux dans un environnement imprévisible plutôt que d'espérer qu'ils tiennent des promesses précises. Bien que les électeurs puissent avoir une compréhension rationnelle limitée (l'expression est « rationalité limitée »), ils savent très bien évaluer la capacité d'une personne à prendre des engagements crédibles, puisque c'est ce que les êtres humains font tous les jours lorsqu'ils interagissent avec d'autres êtres humains. À la suite de cet aspect humain, les engagements crédibles ne peuvent être faits de manière crédible que si vous avez par la suite le pouvoir de les respecter – d'où l'avantage des systèmes à majorité simple qui confient un pouvoir et permettent la tenue des campagnes électorales.

Les représentants des systèmes à majorité simple ont tendance à fournir des biens publics plutôt que des rentes économiques et, inversement, pour ce qui est des systèmes qui ne sont pas à majorité simple. Cela repose sur la capacité des représentants à voir l'intérêt national plutôt leur intérêt personnel; cela repose également sur les chiffres : pour être élu dans un système à majorité simple, si le seuil de victoire est au-dessous du tiers, il faut être en mesure de produire des biens publics qui profitent à tout le monde. Il y a tout simplement trop de diversité et trop de gens pour soudoyer ceux-ci avec des rentes économiques, comme cela se passe dans un système fondé sur la RP, etc. qui réduit l'importance du seuil de victoire et l'homogénéise. L'utilisation ou l'abus de données volumineuses tend à renforcer la détermination et la répartition des rentes économiques. Le SMUT est un frein à l'utilisation de données volumineuses.

L'argument mathématique est une impasse intellectuelle. Il est impossible de faire correspondre les suffrages exprimés au nombre de représentants, parce que la loi de Duverger est plus une indication qu'une règle ferme. Tous les systèmes ont leurs avantages et leurs inconvénients. J'ai tiré le tableau ci-dessous de Bergman. Plus que toute autre chose, il montre que les systèmes à majorité simple constituent une option crédible, et le fait de les rejeter du revers de la main en fonction des idées reçues et des épithètes péjoratives nous emporte dans le monde du canular

de Sokol ou du modèle de Eggers mentionné ci-dessous. Comme il a été indiqué plus haut, la démocratie n'est pas pour les idéologues ou, comme l'a expliqué le premier ministre Notley, pour les personnes « bornées ». La démocratie exige des aptitudes à l'empathie de la part de l'électorat et de ses représentants. Le SMUT renforce les comportements empathiques et requiert ce type de comportement; il décourage les comportements préjudiciables ou tribaux. Le premier type de comportement est nécessaire pour la production de biens publics et le deuxième type jette les bases pour l'accumulation des rentes.

Tableau 9

Lacunes des systèmes électoraux

Système électoral

Critères	Majorité simple	Approbation	Choix	Borda	Condorcet
Le gagnant de Condorcet est désigné	0	0	0	0	1
Monotonie	1	1	0	1	1
Optimum de Pareto	1	0	1	1	1
Constance	1	1	0	1	0
Indépendance	0	0	0	0	0
Invulnérabilité	1	1	0	1	0
Majorité des voix	1	0	1	0	1
A Chiffres : 1, le système respecte les critères; 0, le système porte atteinte aux critères					
B Indépendance des substituts inappropriés					
C Invulnérabilité à l'égard du paradoxe de l'absence					

Les soi-disant majorités exagérées sous les systèmes à majorité simple offrent deux avantages : d'une part, elles donnent le pouvoir de surmonter les intérêts particuliers et de gouverner dans l'intérêt national plutôt que dans un intérêt limité. Deuxièmement, la majorité exagérée exagère

la reddition de comptes, puisque celle-ci peut être transférée très rapidement à un autre parti. Nous faisons donc preuve d'une vigilance accrue à l'égard de la reddition de comptes et des conséquences. Le régime grec actuel a échoué, parce qu'il repose sur un système fondé sur la représentation proportionnelle et procure un avantage de 50 sièges au parti victorieux en lui donnant tout simplement le pouvoir de fournir des rentes plutôt que des biens publics.

« [...]un représentant du peuple devrait avoir pour bonheur et pour gloire de vivre dans l'union la plus absolue, la correspondance la plus étroite et la communication la plus entière avec ses électeurs. Il devrait accorder un grand poids à leurs vœux, un grand respect à leur opinion et une attention inlassable à leurs affaires. Il est de son devoir de sacrifier son repos, son plaisir et sa satisfaction à ceux de ses électeurs et, par-dessus tout et dans tous les cas, de toujours faire passer leurs intérêts avant les siens. Mais il ne devrait jamais renoncer à son opinion objective, à son jugement réfléchi et à ce que lui dicte sa conscience éclairée en faveur d'un autre homme ou groupe d'hommes. Il ne tire pas ces caractéristiques de votre bon vouloir, ni de la loi, ni de la Constitution. Elles lui sont attribuées par la Providence et s'il en abuse, il en sera tenu responsable. Votre représentant vous doit non seulement tous ses efforts, mais aussi son jugement et il vous trahit si, au lieu de vous servir, il renonce à ses idées en faveur de votre opinion ». – Edmund Burke

Je soumetts au Comité les points suivants :

- a) Si vous aller de l'avant avec la recommandation de changer le système uninominal à un tour, la question devrait être soumise à un référendum.
- b) La validité du système parlementaire doit être réaffirmée lorsque le pouvoir du PM et du Conseil Privé est réduit et celui des députés est renforcé. Le projet de loi C-586 de M. Chong doit être renforcé et tous les partis doivent satisfaire à ses exigences s'ils veulent bénéficier d'un financement public.

Les avantages fiscaux trop généreux pour les contributions politiques doivent être éliminés et remplacés par le versement de fonds publics aux candidats en fonction du nombre de voix recueillies lors d'une élection. Les avantages fiscaux récompensent les politiciens pour leurs propos extrémistes et les promesses de rentes, puisque ceux-ci cherchent à « inciter fortement » leurs sympathisants tribaux à donner de l'argent. Le versement de fonds publics récompense les politiciens qui vont au-delà de leurs tribus, valorisent le décompte de leurs votes et, à long terme, produisent des biens publics.

- c) Enfin, les dates et les règles relatives aux débats des chefs et des candidats de circonscription seraient établies en vertu de la *Loi électorale* pour nous épargner le spectacle continu des partis qui tentent de manipuler les règles et l'organisation du débat dans leur intérêt. Trop souvent, il arrive au niveau des circonscriptions que des candidats évitent de participer à de tels débats s'ils croient avoir une avance insurmontable dans les sondages.

d) Vous envisagez la possibilité de rendre le vote obligatoire sous peine d'une pénalité. Je n'ai pas d'opinion à ce sujet, mais si vous décidez d'emprunter cette voie, rappelez-vous que peu de personnes, s'il y en a, ont été poursuivies pour ne pas avoir rempli un formulaire de recensement. Il y a peu ou pas de menace crédible dans ce cas-ci. Une meilleure solution serait de délivrer un reçu au bureau de vote qui pourrait ensuite être déclaré dans le feuillet T-4 à titre d'un avantage fiscal.

e) Certains de vos membres semblent mettre l'accent sur les chiffres. Officieusement, les électeurs sous le SMUT acceptent que le candidat qui représente leur deuxième ou troisième choix remporte les élections. Si vous soutenez l'argument des chiffres, vous feriez mieux de fixer un seuil de victoire minimal de 30 à 35 %, étant donné que, sous le SMUT, l'incitation de la part des représentants à produire des biens publics plutôt qu'à verser des rentes commence à disparaître à ce niveau de victoire inférieur. Nous voyons ce problème dans le domaine municipal qui est caractérisé par la présence de plusieurs candidats combinée à de faibles taux de participation.

Documents de référence

Distinguished Lecture on Economics in Government: Big Bills Left on the Sidewalk: Why Some Nations are Rich, and Others Poor

Mancur Olson, Jr.

<http://links.jstor.org/sici?sici=0895-3309%28199621%2910%3A2%3C3%3ADLOEIG%3E2.0.CO%3B2-H> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Le canular de Sokol

http://www.physics.nyu.edu/sokal/transgress_v2/transgress_v2_singlefile.html [EN ANGLAIS SEULEMENT]

<http://www.physics.nyu.edu/sokal/weinberg.html> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

The Drawbacks of Electoral Competition

Alessandro Lizzeri et Nicola Pissero

<http://www.econ.nyu.edu/user/lizzeri/multi61902.pdf> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Voting Systems for Environmental Decisions

Mark A. Burgman et autres

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4265892/> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Partisanship and Electoral Accountability: Evidence from the UK Expenses Scandal

Andrew Eggers

http://andy.egge.rs/papers/Eggers_PolarizationAndCorruption.pdf [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Perception vs Reality: How Does The British Electorate Evaluate Economic Performance of Incumbent Governments in the Post War Period?

Jonathon M. Clegg

<http://www.economics.ox.ac.uk/materials/papers/14424/143marchclegg-3.pdf> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

From Thaw to Deluge: Party System Collapse in Venezuela and Peru

Henry A. Dietz et David J. Myers

<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1548-2456.2007.tb00407.x/abstract> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Clarity of Responsibility beyond the Pocketbook: How Political Institutions Condition EU Issue Voting.

Erica E. Edwards et Catherine E. de Vries

<http://www.jhubc.it/ecpr-riga/virtualpaperroom/095.pdf> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Economic Voting and Political Context: A Comparative Perspective.

Christopher J. Anderson

<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0261379499000451> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Clarity of responsibility: How Government Cohesion Conditions Performance Voting

Sara Hobolt et autres

http://personal.lse.ac.uk/HOBOLT/Publications/EJPR_CoR.pdf [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Incumbency Advantage in Irish Elections: A Regression Discontinuity Analysis

Paul Redmond et John Regan

<http://eprints.maynoothuniversity.ie/4545/1/N241-13.pdf> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

On the Robustness of Majority Rule

Martha Dasgupta et Eric Maskin

http://scholar.harvard.edu/files/maskin/files/on_the_robustness_of_majority_rule_jea.2008.6.5.pdf [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Robert Michels and the Iron Law of Oligarchy

Pamela S. Tolbert

<http://digitalcommons.ilr.cornell.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1404&context=articles> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Electoral Systems and Public Spending

Gian Maria Milesi-Ferretti et autre

<http://www.people.fas.harvard.edu/~iversen/PDFfiles/M-FPR.pdf> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Clarity of Responsibility and Corruption

Margit Tavits

<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1540-5907.2007.00246.x/abstract> [EN ANGLAIS SEULEMENT].